



Conditions Générales de Vente

N°Déclaration d'activité 28500154150 auprès de la DREETS de Normandie
Exploitant Formateur déclaré DGAC n°FRA87b3n20nbysgz
SIRET 50915339100040

Article 1: Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de O&R Drones et de son CLIENT dans le cadre de la signature du devis.

L'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès de O&R Drones vaut acceptation des conditions générales de vente ci-après exposées et mentionnées sur le site Internet or-drones.fr.

Toute prestation accomplie par *O&R Drones* implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Formations :

O&R Drones réalise et dispense ses formations sur tout le territoire national, seul, via son réseau ou en partenariat.

Dans les paragraphes suivants, il est établi de désigner:

- Client toute personne qui passe commande de formation auprès de O&R Drones
- Organisme de Financement: tout organisme qui finance les formations du Client, de façon partielle ou en totalité
- Stagiaire: toute personne a qui est dispensée la formation

Article 2 : Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits et services vendus par O&R Drones. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre O&R Drones et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord express et préalable de O&R Drones.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par le CLIENT, dans ses propres conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à O&R Drones, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance.

Articles 3: Commandes

Tout bon de commande faisant état de l'accord du CLIENT ou tout devis portant la mention « bon pour accord », ou encore tout document faisant état d'une commande auprès de O&R Drones sera réputée ferme et définitive dès leur réception par O&R Drones.

Article 4: Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux du tarif en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros, calculés en TTC.

O&R Drones s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.



Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Le prix correspondant aux prestations, objet du présent contrat, est détaillé dans un devis remis au CLIENT. Ce devis fera effet de bon de commande lorsque le CLIENT l'aura retourné signé avec la mention « Bon pour accord ».

Article 5 : Conditions de règlement à défaut de convention particulière

Dans le cadre d'une prestation hors formation, un acompte de 40% sera demandé dans les 8 jours suivants la validation du devis par le CLIENT et avant l'intervention.

O&R Drones n'interviendra pas tant que le devis ne sera pas signé et reçu (soit par mail, soit par courrier) et tant qu'un éventuel acompte ne sera pas réglé.

Le client s'engage à régler intégralement les 60% restant dus de la commande dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation.

Toutefois, dans le cas d'un dossier s'étalant sur une période de plusieurs mois, les factures payables à 30 jours seront émises selon un échéancier qui sera négocié entre le CLIENT et le prestataire et qui sera précisé dans les Conditions Particulières.

Dans le cadre d'une prestation de formation, le règlement s'effectue à 30% à la commande et 70% le premier jour dans le cas d'une formation.

En cas de règlement par un Organisme de Financement, l'accord de financement doit être validé et communiqué avant tout démarrage de session de formation. Un exemplaire de l'accord de financement dûment complété, daté, signé et tamponné doit être retourné au centre de formation O&R Drones.

Aucune attestation ne sera remise tant que le règlement n'est pas soldé.

Article 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque,
- soit par virement,
- soit en numéraire.

Article 7 : Défaut de paiement et pénalités de retards de paiement par le client

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Prestations livrées au jour de la réception, toute somme non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit une pénalité de retard de trois fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours (Loi 2008-776 du 04 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 02 oct 2012).

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

L'ensemble de frais engagés par O&R Drones pour recouvrer sa créance (frais de justice, d'avocat, d'huissiers, ..) seront à la charge du client.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée (La clause pénale prévoit des frais de l'ordre de 15 % du montant de la créance, avec un minimum forfaitaire de 300 euros par créance).



Dans le cas d'une formation, aucune attestation ne sera remise tant que le règlement n'est pas soldé.

Article 8 : Conditions d'exécution des prestations

Obligations générales des parties

Le CLIENT s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par O&R Drones afin que le contrat puisse être exécuté dans les délais prévus.

O&R Drones s'engage à fournir au client un ensemble de compétences spécifiques en matière de prises de vues aériennes et subaquatiques.

O&R Drones dispose de toutes les qualifications et autorisations réglementaires aux fonctions de télépilote de drone, de formateur aux métiers du drone et téléopérateur de ROV

O&R Drones est reconnu Exploitant Déclaré à la Direction Générale de l'Aviation Civile sous la référence **FRA87b3n20nbysgz**.

Si O&R Drones a mandaté un opérateur de son choix pour les opérations, celui-ci est obligatoirement exploitant autorisé DGAC. Il réalise les prestations en conformité avec la législation en vigueur et est détenteur d'un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle. O&R Drones demeure l'interlocuteur responsable vis à vis du client.

O&R Drones s'engage à conserver strictement confidentielles les informations échangées et tous documents et éléments produits dans le cadre de l'exécution du contrat.

Exécution des prises de vues aériennes

La prestation est exécutée par le personnel de O&R Drones qui détermine la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et qui assure l'encadrement, la direction et le contrôle des collaborateurs et sous-traitants.

Pour chaque opération de captation, l'étude de la faisabilité technique intégrant notamment les conditions météorologiques et l'étude de conformité réglementaire est du seul ressort de O&R Drones ou de l'opérateur mandaté.

Le télé-pilote est le seul à juger de la faisabilité de la prestation de services.

Si, pour des raisons météorologiques, des raisons de sécurité ou des conditions techniques ou réglementaires (refus des autorités compétentes) ou environnementales la prestation de services ne peut être exécutée, le CLIENT ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une inexécution du contrat.

O&R Drones se réserve le droit de reporter une prestation si les conditions météorologiques sont inadaptées au vol de l'aéronef (précipitations, conditions orageuses, éruption solaire, neige, vent fort, brouillard...). Par conséquent, le pilote peut décider, à tout moment, y compris au moment du décollage, d'annuler ou d'écourter le vol si la sécurité n'est plus assurée du fait de la dégradation des conditions météorologiques.

Dans le cas extrême où la prestation doit être annulée le jour même, O&R Drones ne peut être tenu pour responsable des frais engagés par le CLIENT pour se rendre sur le lieu de rendez-vous (hébergement, restauration et déplacement).

En cas d'annulation par O&R Drones le jour de l'opération pour des raisons directement liées aux conditions météorologiques, O&R Drones s'engage à convenir avec le client d'une nouvelle date d'opération au mieux des intérêts du client.

Si la prestation ne peut être reportée ultérieurement du fait d'une impossibilité du client ou d'une incompatibilité technique ou environnementale, elle n'est pas facturée au client.

Seul l'acompte est conservé par O&R Drones.

En cas d'impossibilité par O&R Drones de réaliser les opérations pour des raisons ne relevant pas de ses compétences (personnels, matériel, savoir-faire) ou pour des raisons liées à un cas de force majeure, le client s'engage à convenir avec O&R Drones d'une nouvelle date d'opération sans changement des conditions particulières. Il est de la seule



responsabilité du client de prendre toutes les dispositions requises pour permettre aux personnels de O&R Drones d'accéder physiquement aux zones de captation. En cas d'impossibilité de réaliser les opérations pour des raisons d'accessibilité, O&R Drones se réserve le droit d'exiger le paiement des prestations prévues et ne sera plus tenu aux engagements pris.

Dans le cas où le CLIENT et/ou ses représentants souhaitent se trouver à proximité des opérateurs afin de contrôler les images, ceux-ci sont placés sous l'autorité du télépilote jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation. Une attestation d'information devra au préalable être signée par le CLIENT et/ou ses représentants avant leur présence dans l'aire de sécurité aménagée par O&R Drones pour la réalisation de la prestation de services.

Article 9 : Annulation / Interruption / Report

Dans l'hypothèse d'un report de l'intervention (conditions météorologiques inappropriées, problèmes logistiques ou techniques, problèmes engageants la sécurité, autorisations incomplètes...), O&R Drones laissera le soin au CLIENT de choisir entre : reporter, attendre (sans date limite) un créneau de report ou annuler.

Dans le cas d'une annulation par le CLIENT, le montant de l'acompte sera intégralement conservé par O&R Drones.

Toute commande acceptée et annulée au moyen d'un outil laissant une trace écrite adressée à O&R Drones (sous réserve de la délivrance en retour d'un accusé de réception), sans respecter un préavis de 72 heures avant l'exécution du projet commandé, sera facturée dans son intégralité.

Toute commande acceptée ayant fait l'objet du versement d'un acompte ne pourra être annulée, sauf cas de force majeure ou accord express. O&R Drones sera en droit de facturer l'intégralité du prix à titre de dédommagement (travail relatif aux préparations des vols,...), sans altérer ses capacités à poursuivre pour demander l'obtention de dommages et intérêts dans le cas où un préjudice d'un montant supérieur à la commande serait démontré.

Dans le cas d'une annulation sur place sur un déplacement de plus de 50km, les indemnités kilométriques de déplacement seront facturées

Formations :

En cas de non validation du Client et/ou de l'Organisme de Financement de la participation à la session de formation au moins 7 jours avant le début de la session de formation, O&R Drones propose de repousser la participation à la session de formation à une date ultérieure.

En cas de non validation par le Client mais validation par l'Organisme de Financement, O&R Drones propose de repousser la participation à la session de formation à une date ultérieure après accord de l'Organisme de Financement.

O&R Drones se réserve la possibilité de remplacer le dit Client par un autre Client ayant les mêmes besoins de formation.

En cas d'annulation ou d'absence, toute session commencée est due dans son intégralité et fera l'objet de facturation par O&R Drones.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement de la formation dispensée, O&R Drones se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et ce sans indemnités.



Articles 10 : Annulation pour cas de force majeure

La responsabilité de O&R Drones ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Les événements de force majeure, accident, panne de matériel, grèves et autres désordres sociaux suspendent les obligations de O&R Drones sans mettre fin au contrat.

Ceci est également valable pour le CLIENT qui pourra à l'amiable être remboursé d'une partie ou reporter son rendez-vous sans frais supplémentaires.

Articles 11: Délais de livraison et livraison

La livraison de la prestation de services, à savoir des fichiers images ou vidéos, sera effectuée au CLIENT soit sur clé USB, soit envoyé directement par serveur sur Internet (We Transfer par exemple).

En fonction de la prestation de services commandée, le CLIENT prendra possession des images réalisées au plus tard 45 jours à dater de la réalisation sous réserve du règlement intégral de la prestation de services par le CLIENT.

Ce délai peut être négocié ou diminué en fonction du degré d'urgence du contrat (inspection sur sinistre, dommage sur ouvrage etc...)

O&R Drones s'engage par les présentes à une simple obligation de moyen quant au respect des dates de livraison. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Toutefois, les retards éventuels ne donneront pas droit au CLIENT d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet, et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur les documents commerciaux ne seront effectives que si le CLIENT est à jour de ses obligations de paiements envers O&R Drones.

Article 12 : Litige ou réclamations

Tout litige ou réclamation devra être communiqué par le client par lettre AR à O&R Drones dans un délai de 10 jours.

Aucune réclamation ou litige ne pourra être prise en compte passé un délai de 10 jours à compter de la date de réalisation d'une prestation ou de livraison des marchandises ou des fichiers numériques.

Médiation de la consommation

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation* ».

A ce titre O&R Drones propose à ses Clients Consommateurs, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes :



MEDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE
12 square Desnouettes
75015 PARIS
<http://www.mcpmediation.org>
contact@mcpmediation.org

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.

Article 13 : Affaire spécifique de post-traitement

L'activité de traitement d'image et les prestations qui en découlent sont commercialisées soit dans le cadre d'une affaire englobant les opérations de captation soit en tant que prestations de services à part entière.

Dans tous les cas, afin de garantir faisabilité et qualité du post-traitement, le client doit fournir un cahier des charges technique spécifique pour la mise en œuvre de la prestation.

En cas de non remise de ce cahier des charges, O&R Drones est libre des choix des prestations de post-traitement.

Article 14 : Réserve de propriété

O&R Drones conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, O&R Drones se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées

Article 15 : Propriété et transfert des risques

a) Transfert des risques

O&R Drones se réserve la propriété du projet ou autres produits originaux désignés sur ses documents commerciaux jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

Toutefois les risques sont transférés au client dès la livraison des produits ou l'achèvement d'une prestation de service.

b) Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les prises de vue de O&R Drones sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images de O&R Drones sur support graphique ou numérique, n'entraîne pas transfert au profit de l'acquéreur des droits exclusifs de propriété qui y sont attachés ; leur utilisation est strictement limitée à l'usage de l'acquéreur.

– Droits d'auteur : sauf spécification contraire, l'ensemble des photographies, films produits par O&R Drones sont soumis aux lois 57-298 du 11 mars 1957 concernant la propriété artistique et 85-660 du 3 juillet 1985 sur les droits d'auteurs.

– Droits de reproduction : toute reproduction par quelque procédé que ce soit des images ou réalisations de O&R Drones est interdite sans l'achat préalable des droits de reproduction correspondants.

Les droits sont commercialisés avec le fichier numérique de l'image pour un usage tel que défini par le client qui mentionne lors de la commande le format, le support et le nombre d'exemplaires diffusés.



La cession des droits sur une image ou une réalisation n'inclue aucun caractère d'exclusivité sauf mention express et, en aucun cas la possibilité de cession d'une copie du fichier à des tiers à titre gratuit ou onéreux. La cession de droits n'est acquise par le client que sous réserve du parfait paiement de ceux-ci et d'une utilisation conforme des images ou réalisations à l'usage défini lors de la commande. O&R Drones ainsi que les auteurs respectifs des images se réservent le droit de refuser toutes utilisations des vues dans un autre but que privé, sauf mentions contraires.

Ainsi, O&R Drones et l'auteur des images cèdent leurs droits d'auteurs pour la diffusion du projet en cours, mais restent détenteurs des droits d'auteurs pour toutes utilisations exceptionnelles dans un autre projet de ces images et doivent être tenus informés des éventuelles tractations pour la réutilisation des mêmes images au sein d'autres productions, pour lesquelles les parties, O&R Drones /les auteurs, percevront des droits d'auteurs négociables à chaque réutilisation.

Toute utilisation contraire aux clauses supra des images ou réalisations de O&R Drones sans accord préalable donnera lieu à une facturation minimale de 5 fois la valeur des droits correspondants.

Afin de pouvoir justifier de la propriété de ses images ou réalisations, O&R Drones conservera une copie numérique dans le format original dès la fin des opérations de prises de vues.

Formations :

L'ensemble du contenu pédagogique (forme dématérialisée, papier, information orale, etc.) dispensé lors des sessions de formation par O&R Drones et remis aux stagiaires sont protégés et sont strictement personnels. Si besoin, O&R Drones commercialise ses cours, supports,... et le Stagiaire et Client n'a donc pas l'autorisation de transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents et informations sans accord express de O&R Drones sous quelle forme que ce soit. Les cours et présentations sont marqués et répertoriés afin d'en retrouver l'origine en cas de diffusion non autorisée.

Le Client, Stagiaire, Organisme de Financement s'engage à garder confidentiel tout document auquel ils ont accès, transmis par O&R Drones, avant ou au cours de la prestation de formation.

Article 16 : Droit à l'image et droit à la vie privée

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

Les photographies restent cependant l'œuvre et la propriété de O&R Drones.

Chaque client consent ainsi et autorise O&R Drones à reproduire, exposer ou publier à des fins de promotion ou d'exploitation commerciale, sans autres compensations ultérieures, ses photographies et vidéos dans la limite du respect de la vie privée.

Le CLIENT peut néanmoins à tout moment avant l'exécution de la prestation demander par écrit au photographe de ne pas exploiter son image par ces biais.

Pour les mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux est obligatoire.

Article 17 : Perte de données accidentelles

Malgré toute l'attention que O&R Drones porte au stockage des supports photo, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, ou panne informatique, les fichiers sources des photographies soient inexploitable.

O&R Drones offre dans ce cas une nouvelle séance reprenant les mêmes prestations au client, afin de pallier à cet incident indépendamment de sa volonté.



Article 18 : Obligations et responsabilité de O&R Drones

a) Obligations

O&R Drones s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture de prestations de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. O&R Drones ne répond que d'une obligation de moyens. Les fichiers numériques et négatifs originaux de O&R Drones sont conservés dans les meilleures conditions de sécurité, toutefois, O&R Drones peut refuser une nouvelle commande dans le cas exceptionnel d'une destruction ou d'une altération involontaire survenue à un négatif ou un fichier numérique. O&R Drones s'engage à conserver et à remettre à ses clients une copie des fichiers numériques ou des négatifs originaux pendant une durée maximale de six (6) mois, délai au-delà duquel le client devient seul responsable de la conservation de ses données.

b) Limitations

Les réparations dues par O&R Drones en cas de défaillance qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de clients. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de O&R Drones si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client à O&R Drones pour le produit ou la prestation considérée ou facturée au client par O&R Drones ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du produit ou de la prestation pour laquelle la responsabilité de O&R Drones a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Formations :

O&R Drones est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis du Client et du Stagiaire. O&R Drones ne peut être tenu pour responsable vis-à-vis du Client et du Stagiaire en cas d'inexécution de la formation pour cause de force majeure ou d'événement fortuit: maladie ou accident d'instructeurs, responsable pédagogique, intervenant, désastres naturels, incendies, panne de matériel, grèves et autres désordres sociaux ou tout autre circonstance échappant au contrôle de O&R Drones.

L'obligation du client est de payer le prix convenu décrit dans le contrat. Le prix de la prestation de formation est ferme. Toute prestation de formation supplémentaire et non prévue sur le devis et/ou sur le contrat fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur.

Le client s'engage à suivre les conseils et recommandations de sécurité de O&R Drones nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de formation.

Article 19 : Limite de responsabilité et confidentialité

O&R Drones n'est pas responsable de la vocation et de l'usage des livrables (images, vidéos, informations,...) fournis au client. Il appartient au client de gérer ses propres droits de propriété privée. Le client disposera de toutes les autorisations



requis pour garantir à O&R Drones le droit de mener les opérations (prises de vues et captation sur des terrains ou des zones privés ou publics).

Article 20 : accès et protection des données à caractère personnel

O&R Drones s'engage à garder confidentiel et à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires O&R Drones (intervenants et réseau) et Organismes de Financement, tout document ou information transmis par le Client / Stagiaire. Le Client / Stagiaire accepte cependant d'être cité par O&R Drones dans ses moyens de communication et diffuser images et photos, apports d'activité, situation légale, certification qualité, et autorise la mention de son nom et une description de la prestation dont il a bénéficié. Dans le cas où le client/stagiaire souhaite ne pas apparaître sur des photos, vidéos de promotions,... de O&R Drones, il doit en informer par écrit son instructeur référent avant la tenue de sa session de formation.

Les données à caractère personnel du Client / Stagiaire sont collectées et traitées à des fins de suivi de dossier de formation.

Article 21 : Attribution de juridiction, dispositions générales et droit applicable

En cas de clause contraire ou contradictoire avec les présentes conditions générales de vente, il est d'un commun accord spécifié que les conditions générales de vente ci-dessus prévaudront seules.

a) Modification des conditions générales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par O&R Drones. Toute modification de ces conditions générales de vente sans l'accord écrit de O&R Drones est nulle. Les conditions générales applicables à l'utilisateur sont celles en vigueur au jour de sa commande.

b) Droit applicable et juridictions compétentes

La langue du contrat est le français, soumis au droit français, toute version disponible en langue étrangère n'a qu'une valeur informative. Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit Français et de la compétence exclusive des juridictions françaises. De façon expresse, il est donné attribution de juridiction aux Tribunaux compétents de COUTANCES pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

c) Règlement amiable des litiges

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de O&R Drones en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

d) Divisibilité

La nullité d'une des clauses des présentes conditions générales, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses qui garderaient leur portée et continueraient à produire leur effet. Dans ce cas, les parties



devraient dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant autant que possible à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

e) Non renonciation

Le fait, pour les parties, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste des conditions générales.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de O&R Drones ci-dessus reproduites.

O&R Drones et le client s'engagent à garder strictement confidentielle toute information, sur tous supports, échangée dans le cadre de la conduite des affaires dès l'initiative commerciale engagée entre O&R Drones ou son mandataire avec le client ou son mandataire.